

## Projet n°2 – Aire d'écrêtement des crues de la Serre

### Porteur maître d'ouvrage

EPTB Oise Aisne

### Autres financeurs

Etat (FPRNM), Région Ile-de-France, Région Hauts-de-France, Région Grand-Est

### Localisation

Marle et Montigny-sous-Marle  
Aisne – Hauts-de-France

### Action

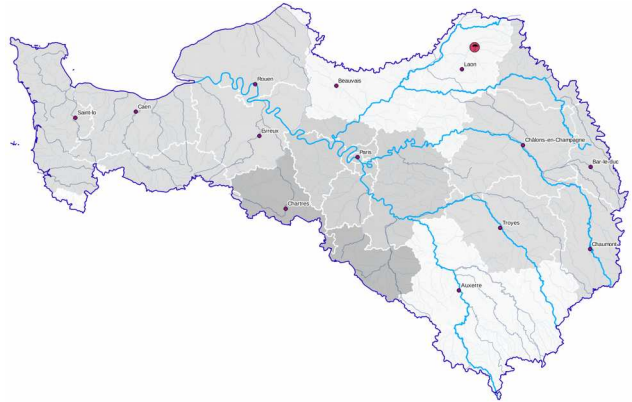
2-Inondation

### Typologie

Études et Travaux

### Population bénéficiaire

4 904 habitants



### Aspects financiers

	Période	Montant opération éligible	Montant subvention FEDER	Taux FEDER
Montant demandé	2017-2019	8 138 000 € HT	813 800,00 €	10,00%

### Livrable

Réalisation de l'ouvrage livré en 2019

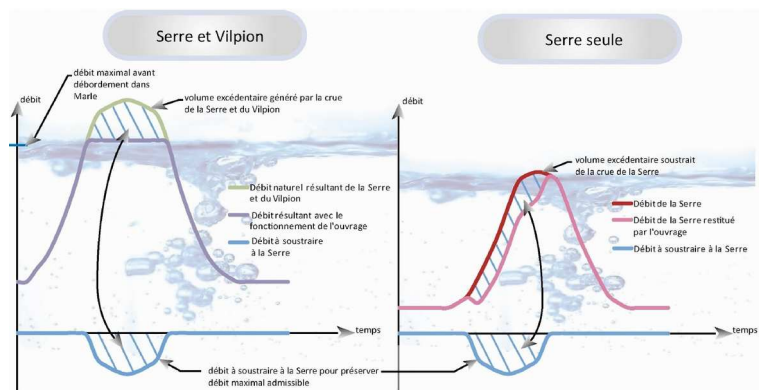
### Contexte – Objectif du projet

L'opération concerne la réalisation d'un ouvrage d'écrêtement des crues sur la Serre. L'aménagement est dimensionné pour écrêter les crues de 10 à 100 ans avec un fonctionnement optimal pour la trentennale.

Cet ouvrage doit permettre d'abaisser la ligne d'eau de la Serre jusqu'à la confluence avec l'Oise : abaissement de l'ordre de 40 cm à Marle et de 9 cm à Anguilmcourt-le-Sart (confluence) pour une crue trentennale. Le stockage pour ce type de crue est de 2,4 millions de m<sup>3</sup>. Il devrait bénéficier directement à 4 900 habitants.

Ce projet s'intègre dans une stratégie intégrée de gestion du risque inondation établie sur ce territoire et déclinée selon la typologie des PAPIs.

Les points d'étapes clés sont les suivants : fouilles archéologiques et finalisation de la conception en 2017, étude de danger et travaux en 2018 et 2019



### Implantation de l'ouvrage et de la zone de stockage

